



**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF**

**SÉANCE DU JEUDI 30 AVRIL 2026**

*L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Odette DESGIGOT, vice-Présidente.*

Présents : Odette DESGIGOT, Sabine ARPINO, Nathalie CHANTEUX, Frédérique CHANAL, Giuseppe FERRARA, Daniel SPIRHZANZL, Christiane PECH, Sarine VELLA, Maurice BERNARD, Alain GASPARIINI, Christian RIZZARDI, Françoise CHAVANT.

Procurations : M. le Président Guillaume CARASSIO donne pouvoir à Frédérique CHANAL

Absentes excusées : Guillaume CARASSIO

Absents : Damien FOSSA, Céline GRANGE

Secrétaire de séance : Céline MILLIAT

Date de la convocation du Conseil d'administration : 24 avril 2026

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	15
Présents :	12
Procurations :	01
Votants :	13

**Votes exprimés**

- Votes pour : 13
- Votes contre : /
- Abstention : /

2026\_12\_DEL

**Objet : Affectation des résultats 2025 EHPAD**

Après examen des éléments exposés dans le cadre de l'adoption de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2025, il est proposé aux membres du conseil d'administration de prendre connaissance du résultat cumulé en section d'exploitation d'une part et du résultat consolidé en section d'investissement d'autre part.

Compte de résultat d'exploitation cumulé

	TOTAL
Résultat cumulé au 31/12/2024	-162 263,18
Résultats 2025	- 121 989,00
<b>Résultat cumulé au 31/12/2025</b>	<b>- 284 252,18</b>

Compte de résultat d'investissement consolidé (opérations non budgétaires)

Total des ressources (A)	43 420,59
Total des emplois (B)	28 843,35
<b>Résultat 2025 (A-B=C)</b>	<b>14 577,24</b>
Insuffisance d'autofinancement (D)	- 91 498,99
<b>Prélèvement sur le fonds de roulement (C+D=E)</b>	<b>76 921,75</b>

VU le décret n° 2016-1814 du 21 décembre 2016 portant sur la réforme tarifaire et de Contractualisation des établissements sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modèles de documents mentionnés aux articles R.314-211 et suivants du CASF ;

VU les, instructions n° DGCS/SD5C/CNSA/2017/207 du 19 juin 2017 et du 12 juillet 2018 relatives à la mise en œuvre des dispositions du décret n° 2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services sociaux et médicosociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF) ;

VU le CPOM signé en date du 30/12/2022 ;

VU le compte de gestion 2025 remis par le comptable public et approuvé par la délibération 2026\_10\_DEL du Conseil d'Administration du 30 avril 2026 ;

VU la délibération 2026\_11\_DEL du Conseil d'Administration du 30 avril 2026 relative au vote de l'Etat du Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025 ;

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 038-263810137-20260504-2026\_12\_DEL-DE



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :**

- **DE PRENDRE EN COMPTE** les résultats à affecter au titre de l'exercice 2025 de l'EHPAD à hauteur de - **121 989,00 €**.

**ANNEXE(S) :**

Sans objet

Fait et délibéré à VIF, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme,  
Le Président du CCAS

*Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*